

Cours optionnel :

« Stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural ».

Chargé de Programme :

Dr Youcef CHENNAOUI

Maître de conférences, classe

A- Chercheur à l'EPAU
d'Alger.

• Séance N° 5.

Le patrimoine architectural: Principes d'interventions.

● Contenu du Cours : (Texte dans sa version provisoire).

1. Introduction.

2. Les concepts théoriques et pratiques des différentes options du projet : Typologie d'interventions :

1. L'anastylose.

2. La restauration.

3. La réhabilitation.

3. Bibliographie indicative.

1. Introduction :

Parmi les nombreuses questions soulevées jusqu'à aujourd'hui sur le contenu du projet de mise en valeur et sa mise en application au sein d'une politique d'intervention rationnelle et globale ; il y en a une qui paraît évidente et tout à fait raisonnable :

Pourquoi pas ? Et dès lors Comment, doit on réaliser toute approche de réinvestissement contemporain d'un patrimoine architectural ?

Ceci nous incite à reconsidérer d'abord « **Authenticité** » du cadre bâti et exigences fonctionnelles et spatiales du nouveau programme d'intervention.

L'analyse critique de l'état des lieux des « **espaces déjà consommés** » du cadre bâti historique peut être « **Classé** », doit consentir une récupération systématique de l'ensemble du cadre bâti susceptible d'être amélioré, réutilisé, revalorisé. Celle-ci doit déboucher sur :

1. La mise en application de la réglementation pour les parties ou le « Tout » classé, quant aux normes de consommation /usage du sol et de l'espace : zones non aedificandi, altius tolendi, prescriptions techniques diverses, exemple : choix des matériaux et des couleurs, ...

2. La définition des modalités architecturales ou techniques quant à une nouvelle destination d'usage du patrimoine architectural.

2. Les concepts théoriques et pratiques des différentes options du projet :

Typologie d'interventions :

1. L'anastylose :

C'est une opération comportant l'ensemble des actions de remise en place (remontage de

pièces se trouvant in situ), de restitution de parties manquantes par des pièces nouvelles suivant les principes de la restauration (Distinguabilité, réversibilité, ...)

Les objectifs de cette opération sont de deux :

1. L'amélioration de l'image du bien pour des raisons éducatives et ludiques afin de mieux présenter / interpréter les composants et la nature du bien historique. Ces actions sont très courantes pour les vestiges archéologiques.

2. Accroître l'attrait touristique en vue d'une meilleure rentabilité économique du patrimoine architectural.

Les outils d'investigation : - Etudes archéologiques et philologiques.

- Analyses comparatives par rapport aux autres cas d'espèces.
- Elaboration d'alternatives de restitution et leurs modalités de mise en œuvre.

2. La Restauration :

C'est l'ensemble des dispositions et des actions portant essentiellement sur la remise en état et la requalification du cadre bâti physique, spatial et des composantes esthétiques et décoratives du bien architectural ; sans modifications majeures de leurs caractères urbanistiques et architecturaux qui leurs est propre.

Certains monuments sont riches en témoignages historiques et artistiques, dont le projet de « *restauration scientifique* » devra mettre en équilibre la spécificité du caractère architectural et culturel du bien par rapport à l'histoire de la ville, de la nation ou de l'universel ; en situant les transformations évolutives induites par les diverses époques historiques.

L'opération de restauration consiste en une application de prescriptions techniques de sauvegarde sous un acte administratif de surveillance et de contrôle. C'est une opération de conservation ayant des portées d'investissement touristico-économique de bénéfice et de rentabilité.

Le projet se réalise à travers :

1. Une élaboration d'une échelle de priorités pour les différents types d'interventions à engager sur le bien.
2. Le catalogage : moment crucial et adéquat pour l'investigation critique du bien historique.
3. La connaissance de l'état de vétusté du monument.
4. La connaissance des facteurs de vulnérabilité.

La restauration est une opération à caractère préventif et progressif, jamais définitive. Pour cela, il faut la conjugaison des efforts de deux instances à compétences différentes :

1. Les services des monuments historiques :

1. Etablissement du programme annuel par priorité.
2. Désignation des types d'intervention.
3. La gestion du budget.

Les services techniques de restauration avec les entreprises spécialisées :

1. Elaboration des recommandations technico-scientifiques pour la résolution des problèmes.
2. Proposition des méthodes sur les techniques ou matériaux nouveaux à utiliser lors de la restauration.
3. Formation d'une main d'œuvre qualifiée dans les écoles professionnelles ou spécialisées.

3. La Réhabilitation :

La transformation d'un bâtiment ancien avec un programme nouveau dépasse souvent une simple transformation de son image d'état initial. Ceci se justifie par le fait celui de répondre à des besoins et exigences nouvelles de l'époque.

C'est l'ensemble des dispositions administratives, juridiques et techniques coordonnées et décidées pour intervenir sur certains patrimoines architecturaux anciens, articulées dans des opérations de planifications urbaines plus vastes.

Ces actions sont finalisées à des transformations des espaces en leur donnant une nouvelle destination d'usage, donc une organisation différente des fonctions préexistantes, en les réaménageant partiellement ou totalement pour des fins de programmes nouveaux.

Le nouveau programme peut induire :

- Des variations de populations et de densités, dont des composantes spatiales, physiques ou morphologiques nouvelles conditionnant des caractères d'expressions architecturales nouvelles.

Il s'agit d'abord de déterminer d'une part le type d'aménagement approprié à la situation et aux moyens et structures physiques ou d'équipements, en adéquation aux caractères de la situation.

1. Etablir ***un répertoire des besoins >>>>>>>>Répertoire des espaces et des formes*** architecturales.
2. Etablir la corrélation : ***Signification culturelle*** du bien historique par rapport aux nouvelles ***exigences du programme*** d'intervention.

Il est nécessaire pour mieux assurer la sauvegarde du bien historique de lui :

1. Maintenir son cachet architectural général.
2. Choisir une adéquate destination d'usage.

Conclusion :

Il s'avère qu'un projet de réhabilitation demeure toujours moins coûteux qu'un nouveau projet d'édification, car ce dernier exigerait un coût pour la démolition et un autre pour la construction.

3. Bibliographie indicative :

- Ceschi (C) : « *Teoria e storia del restauro* ». Edit Bulzoni, Roma (s.d).
- Carbonara (G) : « *La reintegrazione dell'immagine* ». Edit Bulzoni, Roma 1976.
- Chaise. R : « *Restauration des anciennes maçonneries* ». Edit Eyrolles, Paris, 1984.
- Choay. F: « *l'Allégorie du patrimoine* ». Edition Du Seuil, Paris, 1992.
- Drocourt. D : « *Le bâti ancien à Marseille* ». Edit Atelier du patrimoine, en collaboration avec EDF Marseille ville, 1988.
- Fioravanti. G : « *Progettare il recupero. Il caso Pnticelli. Contributo per una metodologia di rappresentazione, analisi e strumentazione progettuale* ». Edit Multigrafica, Roma, 1983..
- Gatto. L : « *San paolino alla regola. Piano di recupero e restauro* ». Edit Kappa, Rome, 1987.
- Guillaume (M) : « *La politique du patrimoine* ». Edit Galillé, Alençon 1980.
- Jukka Jokilehto et Feilden Bernard. M: « *Management guidelines for world cultural heritage sites* ». Edition ICCROM, Rome, 1993.
- Ostrowski. W : « *Les ensembles historiques et l'urbanisme* ». Edit Centre de recherche en urbanisme, Oliviera, Paris, 1977.
- Nora (P) : « *Les lieux de la mémoire* ». Edit Gallimard, Paris 1984.
- Riegl (A): « *Il culto moderno dei monumenti* ». Edit, Roma 1982.

Les chartes et les conventions internationales :

- Office international des musées (1933) : « *La Charte d'Athènes sur la conservation des monuments d'art et d'histoire.* » Athènes 1931 ».
- ICOMOS (1965) : « *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* ». Venise, 1964, Actes du congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.
- Charte Euro- méditerranéenne sur : « *La valorisation intégrée du patrimoine culturel* ». Version préliminaire. 2002.

Les revues :

- Architecture d'Aujourd'hui (AA), N° 180 : « *Les centres historiques* ».
- Architecture, Mouvement et continuité (AMC) : N° 54-55 : « *Histoire et modernité* ».
- Casabella, N° 420 : « *Centres urbains : Conservation et rénovation* ».
- Parametro, N° 10 : « *Altération du centre historique dans la logique de la spéculation foncière* ».